

Le conseil de la MRC adopte ses prévisions budgétaires 2023

Les Escoumins, le 24 novembre 2022. – En séance ordinaire hier, le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a adopté ses prévisions budgétaires 2023 ainsi que du soutien financier à divers projets, contribuant au développement de la région.

- **Prévisions budgétaires 2023**

À l'occasion de la présentation des prévisions budgétaires de la MRC pour l'exercice 2023, Mme Micheline Anctil, préfet, a présenté un budget équilibré. Le budget déposé se chiffre à 15 165 902 \$, soit un montant de 3,5 millions de plus que celui présenté l'an dernier.

Cette hausse s'explique, entre autres, par un montant supplémentaire de 2,9 millions en transferts gouvernementaux. Le montant résiduel s'explique, quant à lui, par le contexte économique inflationniste. La participation du milieu obtenue des quotes-parts s'élève à 3 279 349 \$, une hausse de 777 742 \$ comparativement à 2022.

Responsable aussi de la gestion du Territoire non organisé Lac-au-Brochet, le conseil a adopté des prévisions budgétaires totalisant une somme de 752 219 \$. Le taux de taxation du TNO passe de 0.7162 \$ à 0.8132 \$ du 100 \$ d'évaluation.

- **Hausse importante des coûts en gestion des matières résiduelles**

La combinaison de la hausse des coûts et une baisse des revenus force la MRC à augmenter de 41% les quotes-parts des municipalités. Une hausse des taxes de services liés à la gestion des matières résiduelles est à prévoir dans les municipalités autant pour les secteurs résidentiels que commerciaux. La MRC n'a eu d'autre choix que d'adopter une augmentation de 16 % de son budget consacré à la gestion des matières résiduelles. La majorité des contrats de collecte, de transport et de traitement ont subi des clauses d'ajustement des prix en fonction des prix du diesel et du taux d'inflation.

Les redevances à l'enfouissement sont également en forte hausse passant de 24,32 \$ en 2022 à 30 \$ la tonne dès 2023, ce qui s'ajoute au prix de base exigé par l'exploitant du site d'enfouissement. Les dépenses totales augmenteront de 505 000 \$ pour se chiffrer à 3,6 millions en 2023.

Par le passé, la MRC recevait une compensation partielle pour les redevances à l'enfouissement. En 2023, ces compensations seront réduites de plus 60 000 \$ puisqu'elles sont maintenant conditionnelles à la collecte des matières organiques. Ceci représente une baisse de 4 % des revenus associés à la gestion des matières résiduelles. De plus, la fin de l'utilisation des surplus accumulés comme source de revenus explique à elle seule près de 20 % de la hausse des tarifs en 2023.

La hausse des coûts de traitement des matières résiduelles est généralisée dans toutes les municipalités du Québec et les taux de taxation pour la gestion des matières résiduelles dans notre MRC se maintiennent toujours dans la moyenne basse, malgré la hausse importante de cette année.

L'enregistrement des séances du conseil est disponible sur le site Internet de la MRC (www.mrchcn.qc.ca) et sur les ondes de TVR7. Les procès-verbaux peuvent également être consultés sur le site Internet de la MRC.

– 30 –

Source :

Kevin Bédard, directeur général et greffier-trésorier par intérim
Tél. : 418 233-2102 / 1 866 228-0223, poste 205
Courriel : directeuramenagement@mrchcn.qc.ca